

R!SQUES MAJEURS

À CHÂTEAUBOURG



CHATEAUBOURG
SAINT-AMÉ / BOCHAINVILLE / VILLAIN

DICRIM ?

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

PRÉVENIR, POUR MIEUX RÉAGIR !

Depuis plusieurs années, la Ville de Châteaubourg s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels, technologiques, sanitaires ou encore humains, existants sur son territoire.

Aujourd'hui, grâce aux moyens d'alerte et aux mesures de prévention prises par l'État ou les collectivités locales, bon nombre d'événements aux conséquences parfois dramatiques peuvent être évités. Chacun de nous doit être acteur de sa propre sécurité et de celle des autres : il suffit, bien souvent d'être vigilant, de se tenir informé et d'adapter ses activités en fonction des risques encourus.

En diffusant aujourd'hui ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), la Ville de Châteaubourg souhaite avant tout vous sensibiliser à la prévention et à la conduite à tenir en cas de risque majeur qu'elle qu'en soit la nature, pour faire de notre sécurité l'affaire de tous.



Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est consultable sur le site www.ille-et-vilaine.gouv.fr / Rubrique : Politiques Publiques > Environnement, Risques naturels et technologiques

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement peu probable mais potentiellement dangereux, pouvant avoir des conséquences susceptibles d'être graves sur les personnes, les biens et l'environnement.



LES RISQUES À CHÂTEAUBOURG

- **Les risques naturels** : inondations (page 6), climatiques (page 10), feux de forêts (page 14), sismiques (page 15)
- **Les risques technologiques** : industriels (page 16), transport de matières dangereuses (page 18), le radon (page 20)
- **Le terrorisme** (page 21)
- **Les risques sanitaires** : pandémie (page 22)

L'ALERTE



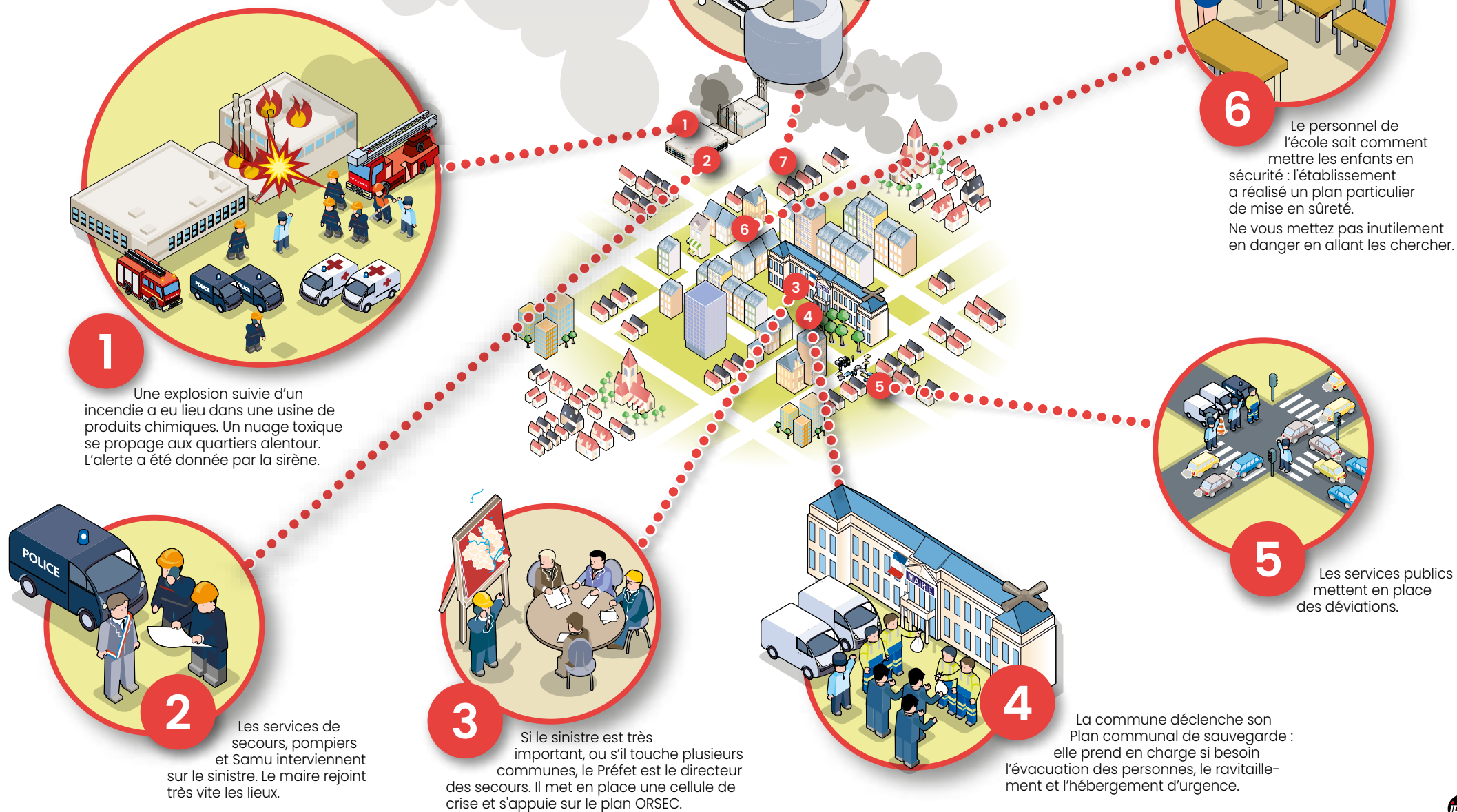
La Ville est chargée d'alerter la population par différents moyens, selon l'intensité du risque :

- **Sirène** de la Ville (test tous les 1^{ers} mercredis du mois à 12h)
- **Page Facebook** « Ville de Châteaubourg »
- Site internet www.chateaubourg.fr
- **Panneau lumineux** (situé sur le parking de La Vilaine)
- **Véhicule municipal sonorisé ou porte-voix**
- **Médias locaux dont radios** (voir en dernière page)
- **Porte-à-porte** réalisé par les gendarmes, les pompiers, les élus, ou les agents communaux.

QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Inondation, explosion, incendie, découverte d'une bombe de la Seconde Guerre mondiale... Le risque zéro n'existant pas, chacun doit apprendre à se comporter de la bonne manière en cas de situation d'urgence.

Prenons l'exemple d'un incendie dans une entreprise, voici les rôles de chaque acteur dans la gestion de la situation de crise.



LES INONDATIONS



Une inondation est la submersion d'une zone à des hauteurs variables par débordement naturel d'un cours d'eau.

Le Service de Prévision des Crues (SPC) de Rennes a pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements des rivières. Il s'appuie sur un système de mesures qui permet de connaître en temps réel les hauteurs d'eau atteintes par La Vilaine.

LES CRUES

Les eaux de La Vilaine qui transitent à Châteaubourg sont régulées par 3 barrages : la Cantache, la Valière et la Haute-Vilaine.

Les crues de La Vilaine sont le plus souvent hivernales et les deux tiers de celles-ci se produisent durant la période de décembre à mars.

À noter également : quelle que soit la qualité de la conception et de la surveillance, des événements exceptionnels provoquant la rupture d'un barrage ne peuvent être exclus. Cela se traduirait par une élévation brutale du niveau de l'eau en aval, entraînant une inondation.

LOCALISATION

Les secteurs inondables sur Châteaubourg se situent aux abords de La Vilaine, notamment au niveau de : la rue de Paris et des parcs Pasteur, Bel-Air et Ar Milin'.

L'ALERTE

L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé.

Elle est transmise via les différents supports de communication listés en page 3, selon l'intensité de la crue.



Suivez l'évolution de la crue sur

WWW.VIGICRUES.GOUV.FR

VOUS ÊTES RIVERAINS DE LA VILAINE ?

Inscrivez-vous sur le registre disponible sur www.chateaubourg.fr et soyez averti le plus rapidement possible en cas de nouvelle crue, afin de pouvoir prendre vos dispositions en amont.



QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

AVANT

- Se tenir informé via les médias
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité de La Vilaine
- Surélever les meubles, objets et produits polluants
- Couper le gaz, l'électricité et les arrivées d'eau en fonction de la hauteur de crue prévue et amarrer les cuves (gaz, fuel...)
- Obturer les entrées possibles d'eau
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- Prévoir un éclairage de secours

PENDANT

- Suivre les consignes et l'évolution des événements sur la page Facebook « Ville de Châteaubourg », sur le site internet www.chateaubourg.fr ou encore via les médias locaux
- Se réfugier en un point haut
- Éviter les déplacements inutiles : ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants et les agents municipaux les auront mis à l'abri*, ni chercher à rejoindre ses proches
- Ne pas s'engager sur une route inondée et respecter les déviations mises en place
- Informer les autorités de tout danger en contactant le 18 ou le 112
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques
- N'évacuer que sur ordre des autorités ou bien si la crue le nécessite réellement
- En cas d'évacuation : emporter ses papiers

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces, chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation préalable des services sanitaires
- Contacter son assureur si nécessaire

* Chaque établissement scolaire a mis en place un **Plan Particulier de Mise en Sureté**, testé régulièrement avec les enfants.

Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin de la Vilaine amont

Carte
réglementaire

Document définitif

Feuille n° 6.a

Préfecture d'Ille et Vilaine

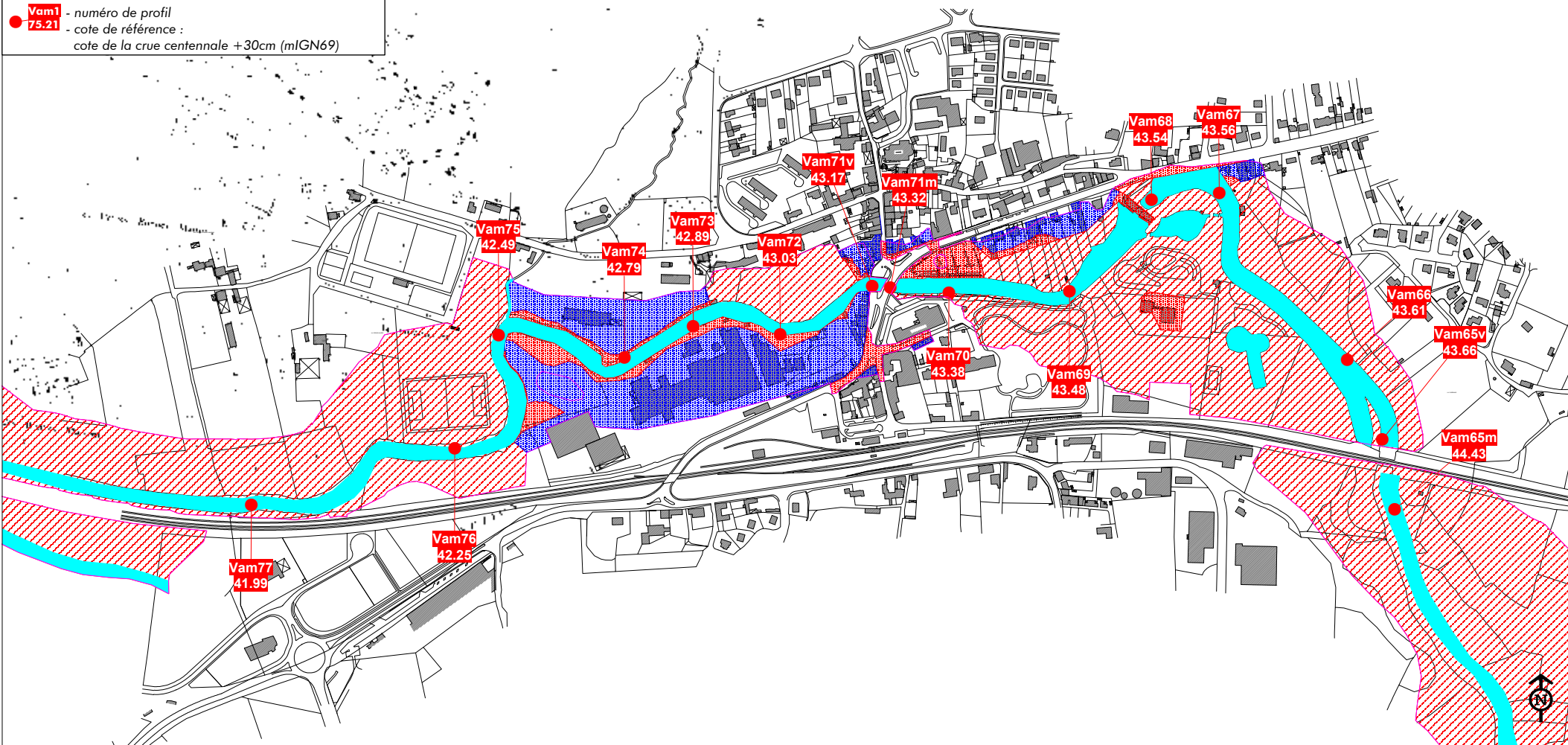


Mai 2007

La Vilaine

Echelle : 1/5 000

-  Aléa fort à très fort
-  Aléa faible et moyen
-  Secteur naturel inondable non urbanisé ou peu urbanisé
-  Limite de la zone inondable pour la crue centennale
-  Vam1 - numéro de profil
-  75.21 - cote de référence :
cote de la crue centennale +30cm (mIGN69)



Ville de Châteaubourg

LES RISQUES CLIMATIQUES

LES VIGILANCES MÉTÉO

La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Météo France diffuse une carte de vigilance des situations estimées dangereuses pour les 24 heures à venir.

OÙ TROUVER LA CARTE DE VIGILANCE ?

SITE INTERNET : WWW.METEOFRANCE.COM
BULLETINS MÉTÉO : RADIO ET TV

QUATRE COULEURS POUR QUATRE NIVEAUX DE VIGILANCE

Pas de vigilance particulière.

Soyez attentif...

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.

Soyez très vigilant !

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose !

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

CANICULE



Une canicule, ou vague de chaleur, est un phénomène météorologique de températures de l'air anormalement fortes, diurnes et nocturnes, se prolongeant de quelques jours à quelques semaines.

⚡ RISQUES

L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque, c'est à dire : les personnes âgées, isolées, handicapées, ou souffrant de maladies chroniques. Mais aussi les enfants, les sportifs, ainsi que les personnes qui travaillent en extérieur.

⚠ MESURES PRÉVENTIVES

• PLAN ALERTE CANICULE

Élaboré par les services de l'État depuis 2004, ce plan permet aux communes d'activer chaque année un dispositif de veille et d'alerte destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes adultes handicapées. Le dispositif prévoit des actions spécifiques dans les établissements seniors et également une communication importante en direction des populations les plus fragiles.

• WWW.METEOFRANCE.COM

Consultez la carte des vigilances météo actualisée 2 fois par jour par Météo France.



CONSEILS DE SÉCURITÉ

AVANT

- Pour les personnes âgées ou handicapées : s'inscrire sur le registre communal nominatif du CCAS. Inscription par téléphone au 02 99 00 87 63, à la Maison Pour Tous, ou sur www.chateaubourg.fr
- S'équiper d'un ventilateur

PENDANT

- Protéger son habitation contre la chaleur (fermer les volets, créer des courants d'air...)
- S'hydrater régulièrement, même sans soif et continuer de manger normalement
- Utiliser un ventilateur ou essayer de se rendre dans un endroit frais
- Se rendre dans un endroit frais ou tempéré quelques heures par jour
- Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes de la journée
- Éviter les activités physiques intensives
- Se protéger du soleil (casquette, lunettes, crème solaire...)
- Être solidaire avec les personnes fragilisées de son entourage
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise



GRAND FROID

Le grand froid se distingue par des températures nettement inférieures aux normales saisonnières pendant 2 jours minimum. Il est caractérisé par sa persistance, son intensité, ainsi que son étendue géographique.



RISQUES

Châteaubourg est susceptible de faire l'objet de vagues de grand froid, de chutes de neige, ou encore de verglas.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous qui peut facilement passer inaperçu. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes en précarité ou sans domicile).

MESURES PRÉVENTIVES

• WWW.METEOFRANCE.COM

Consultez la carte des vigillances météo actualisée 2 fois par jour par Météo France.



VOUS ÊTES TEOIN DE LA DÉTRESSE D'UN SDF ?

Contactez le SAMU en composant le **115**.



CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Pour les personnes âgées ou handicapées : s'inscrire sur le registre du CCAS. Inscription par téléphone au 02 99 00 87 63, à la Maison Pour Tous, ou sur www.chateaubourg.fr
- Contrôler son chauffage et faire ramoner sa cheminée
- Protéger ses arrivées d'eau
- Installer un détecteur de monoxyde de carbone
- Ne pas utiliser pour se chauffer, des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, groupe électrogène...)
- Aérer son logement même brièvement
- Éviter les déplacements si neige ou verglas
- En cas de déplacement pour motif impérieux, prévoir : vêtements chauds, couverture, boisson chaude, médicaments habituels, en prévision d'un blocage, notamment au sein d'un véhicule.
- Veiller à s'alimenter normalement et à boire suffisamment

AVANT

PENDANT

VENTS VIOLENTS, TEMPÊTES & ORAGES

Des vents parfois violents apparaissent lors d'une perturbation atmosphérique, par différence de pression et de température. On parle alors de tempête lorsque les vents ont une vitesse supérieure à 89 km/h.

RISQUES

Châteaubourg peut faire face à des tempêtes ou des vents violents, parfois accompagnés de fortes précipitations.

Les tempêtes peuvent engendrer des graves conséquences humaines et matérielles. Ces événements peuvent entre autres, causer des dégâts sur les habitations, parcs, forêts, provoquer des coupures d'électricité et de téléphone, et rendre la circulation difficile.

MESURES PRÉVENTIVES

• WWW.METEOFRANCE.COM

Consultez la carte des vigillances météo actualisée 2 fois par jour par Météo France.



CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Tout propriétaire doit veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, qu'il s'agisse des arbres, ou des habitations (souches de cheminées, antennes extérieures...)
- Fermer les portes et autres ouvertures
- Rentrer ou fixer les objets sensibles aux effets du vent
- Prévoir un éclairage de secours
- Ne pas stationner en dessous de lignes électriques
- S'enfermer dans un bâtiment
- S'informer du niveau d'alerte et suivre les consignes de sécurité
- N'intervenir en aucun cas sur les toits
- Limiter les déplacements
- Ne jamais s'engager sur une voie immergée (voir Inondations en page 6)
- S'informer sur l'état des routes
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre
- Évaluer les dommages et contacter son assureur si besoin

AVANT

PENDANT

APRÈS



LES FEUX DE FORÊT



La France est le 4^{ème} pays européen le plus boisé avec 16,9 millions d'hectares de forêt en métropole. Les incendies sont plus fréquents en été du fait de la sécheresse de l'air et des sols, cependant en Ille-et-Vilaine, les mois de mars et d'avril sont également une période sensible.

LOCALISATION

La forêt départementale de La Corbière située au nord de Châteaubourg présente ce risque.

Il s'agit d'un espace naturel de 630 hectares, à cheval sur les communes de Châteaubourg, La Bouëxière, Marpiré et Saint-Jean-sur-Vilaine.

L'ALERTE

La Ville relaie l'alerte, selon l'intensité du risque, via les moyens de communication détaillés en page 3.



CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Ne pas faire du feu ou un barbecue à moins de 200 m de forêts, broussailles ou landes
- Débroussailler ses terrains
- Ne pas fumer en forêt et ne pas jeter son mégot de cigarette par la fenêtre de sa voiture
- Ne pas stocker de combustible contre son habitation
- Éviter de circuler dans les bois avec des engins motorisés
- Ne pas faire de travaux source d'étincelles, les jours de risque d'incendie
- Ne pas utiliser de lanternes volantes

- Si possible, repérer le lieu de départ du feu
- Donner l'alerte auprès des pompiers (18 ou 112) et suivre leurs consignes
- Respirer à travers un linge humide
- S'éloigner du feu, dos au vent si possible
- Rentrer dans un bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie

AVANT

PENDANT



LE RISQUE SISMIQUE



Les séismes sont provoqués par les mouvements des plaques tectoniques qui finissent par rompre la croûte terrestre à force de frottements, libérant ainsi toute l'énergie accumulée entre deux plaques, parfois pendant des milliers d'années.

LOCALISATION

La commune est située en zone de sismicité 2 (faible) sur 5, comme l'ensemble du département.

MESURES PRÉVENTIVES

• WWW.RENASS.UNISTRA.FR

La surveillance sismique en temps réel est assurée par le Réseau National de Surveillance Sismique (RéNaSS) et des stations sismologiques.

L'ALERTE

La Ville relaie l'alerte, selon l'intensité du risque, via les moyens de communication détaillés en page 3.



CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Respecter les prescriptions de construction
- Si possible, évacuer et s'éloigner des bâtiments, rejoindre un endroit dégagé
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches
- Dans des locaux, s'abriter sous un mur porteur ou sous un meuble solide
- Si c'est possible sans prendre de risque, couper le gaz et l'électricité
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants et les agents municipaux les auront mis à l'abri*, ni rejoindre ses proches
- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Évaluer les dégâts et les dangers
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre
- Contacter son assureur si besoin

AVANT

PENDANT

APRÈS



* Chaque établissement scolaire a mis en place un **Plan Particulier de Mise en Sureté**, testé régulièrement avec les enfants.



Chaque année en moyenne en France, 3 000 incendies ravagent près de 12 000 ha de forêts. Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence.

LE RISQUE INDUSTRIEL



Un risque industriel majeur peut être de plusieurs natures (incendie, explosion, pollution atmosphérique, pollution du sol...) et entraîner des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

LOCALISATION

À Châteaubourg, une seule entreprise est classée SEVESO Seuil Haut, c'est-à-dire présentant un risque industriel majeur :

>> GRUEL FAYER

- Localisation : La Rublonnière
- Activités : dépôts de produits agro-pharmaceutiques et de prestations logistiques
- Matières dangereuses : produits phytosanitaires et autres produits dangereux
- Principal risque : incendie

Des règles de sécurité imposent un haut niveau de prévention. Le site est ainsi équipé d'un système d'extinction automatique d'incendie sur les zones les plus à risque, contrôlé en permanence. De plus, les pompiers de Châteaubourg réalisent régulièrement des exercices sur site, afin de se préparer au mieux à l'éventualité d'une situation de crise.

Conformément au Plan de Prévention des Risques Technologiques un périmètre a été établi autour du site, au sein duquel aucune habitation ne peut être construite.

Deux autres sites ont également été retenus comme pouvant présenter des risques :

>> TENDRIADE COLLET

- Localisation : ZAC de la Goulgatière
- Activité : abattage et transformation de viande de veaux
- Matière dangereuse : ammoniac

>> SOJASUN

- Localisation : La Galmandière
- Activité : fabrication de produits dérivés du soja
- Matière dangereuse : ammoniac

L'ALERTE

En cas de souci chez Gruel Fayer, les riverains sont alertés grâce à la sirène de l'entreprise qui sonne 3 fois 3 minutes (test le 1^{er} mercredi du mois).

Des consignes sont également communiquées par les forces de l'ordre au porte-voix.

L'alerte est également relayée via les moyens de communication détaillés en page 1.

La fin d'alerte est indiquée par une sonnerie de 30 secondes, ainsi que sur la page Facebook et le site de la ville, www.chateaubourg.fr.



QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE INDUSTRIEL ?

AVANT

- S'informer sur les risques, le signal d'alerte et les consignes à suivre en cas d'alerte
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (lampe de poche avec piles de rechange, ruban adhésif pour obturer les ouvertures, chiffons pour calfeutrer les aérations/bas de portes, ciseaux, trousse de premiers soins, eau potable...)

DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR LES AUTORITÉS :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Couper le gaz et l'électricité
- Suivre les consignes données : par les pompiers, les forces de l'ordre, sur le site www.chateaubourg.fr et la page Facebook « Ville de Châteaubourg »
- Éviter les déplacements inutiles : ne pas chercher à rejoindre ses proches, ni aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants et les agents municipaux les auront mis à l'abri*
- Libérer les lignes téléphoniques des secours pour les urgences
- Ne sortir qu'en fin d'alerte, donnée par les autorités publiques, ou sur ordre d'évacuation

EN CAS DE CONFINEMENT :

- Fermer portes, fenêtres, volets, soupiraux et aérations. Calfeutrer avec des linges mouillés

EN CAS DE NUAGE DE FUMÉE :

- Respirer au travers d'un linge mouillé

EN CAS D'IRRITATION OU DE BRÛLURES :

- Se laver à grande eau et changer de vêtements

APRÈS

- Aérer le local qui a servi en cas de confinement

* Chaque établissement scolaire a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sureté, testé régulièrement avec les enfants.

PENDANT

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner de graves conséquences pour la population, les biens, et/ou l'environnement. Elle peut être toxique, inflammable, explosive, radioactive ou encore corrosive.

LOCALISATION

La ville de Châteaubourg est concernée par ce risque :

- au niveau de la RN157 qui relie Laval à Rennes
- au niveau de la RD857 qui relie Châteaubourg à Vitré
- au niveau de la ligne SNCF reliant Paris à Brest
- ainsi que par la présence d'un gazoduc

L'ALERTE

La Ville relaie l'alerte, selon l'intensité du risque, via les moyens de communication détaillés en page 3.



CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Savoir identifier les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport
- Avoir dans son véhicule : triangle de sécurité, gilets fluorescents

- Donner l'alerte auprès des pompiers (18 ou 112) et suivre leurs consignes

- Baliser les lieux pour éviter un sur-accident

- Déplacer les personnes impliquées dans l'accident qu'en cas d'explosion ou d'incendie

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit dangereux
- Ne pas fumer
- S'éloigner du lieu de danger

EN CAS DE CONFINEMENT

- S'abriter dans un bâtiment et boucher les entrées d'air et conduits d'aération

EN CAS D'ÉVACUATION

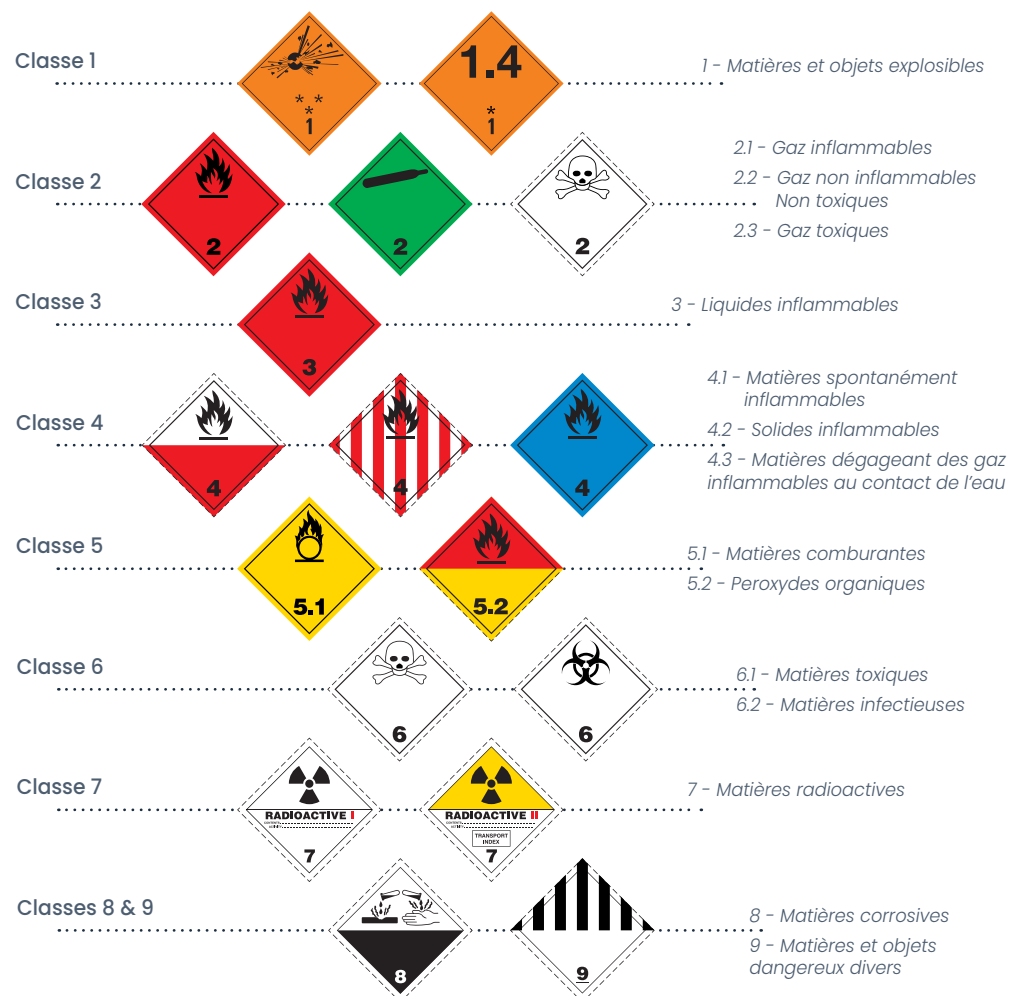
- Emporter ses papiers

- Aérer le local qui a servi en cas de confinement et déboucher les aérations

! MESURES PRÉVENTIVES

Le transport de matières dangereuses est très réglementé, notamment au niveau du conditionnement des produits, de l'équipement des véhicules, des conditions de circulation, de stationnement et de la formation du personnel.

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Une signalétique de danger doit impérativement être présente sur le véhicule.



LE RADON

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle : il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol.



⚡ LE RISQUE

Cancérigène pulmonaire, le radon peut présenter un risque pour la santé lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires.

📍 À CHÂTEAUBOURG

La ville est exposée à un potentiel radon de catégorie 3 (élevé). Cet indice ne présage en rien des concentrations présentes dans les différents bâtiments.

Ces concentrations dépendent de multiples facteurs : étanchéité du sol, renouvellement de l'air intérieur... Ainsi, des actions pour améliorer l'aération des bâtiments et renforcer l'étanchéité peuvent suffire à rectifier les concentrations.

Les lieux publics et les lieux de travail doivent obligatoirement être évalués.

Pour plus d'informations :

WWW.IRSN.FR



AVANT

CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Procéder à un dépistage par une société agréée, ou soi-même en s'équipant d'un dosimètre radon, auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les résultats récoltés.

Lorsque la concentration de radon est élevée (supérieure à 300 Bq/m³), trois pistes sont à explorer en particulier :

- Améliorer l'étanchéité entre le sol et le bâtiment
- Améliorer la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage efficace de l'air
- Améliorer le système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment

- Contrôler et s'assurer que les moyens mis en œuvre ont permis de diminuer la concentration en radon

PENDANT

APRÈS



LE TERRORISME



☢ LE RISQUE

Toute commune peut malheureusement être impactée par une menace terroriste. L'activité des groupes terroristes est en recrudescence et la France n'échappe pas à leurs actions. Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution.

! PLAN VIGIPIRATE

Il s'agit d'un dispositif de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objectif de lutter contre le terrorisme.

Il comprend 3 niveaux qui permettent aux dispositifs de sécurité intérieure de s'adapter rapidement, en fonction de l'intensité de la menace terroriste :

- 1 - Vigilance
- 2 - Sécurité renforcée - Risque d'attentat
- 3 - Urgence Attentat

Plus d'informations sur
WWW.GOUVERNEMENT.FR



TÉMOIN D'UNE SITUATION OU D'UN COMPORTEMENT SUSPECT ?

Contactez les forces de l'ordre au **17** ou **112**.



PENDANT

CONSEILS DE SÉCURITÉ

S'ÉCHAPPER

- Localisez le danger pour vous en éloigner
- Si possible aider les autres personnes à s'échapper
- Ne vous exposez pas
- Alerte les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

SE CACHER

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Éteignez les lumières et le son des appareils
- Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol
- Sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)
- Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

ALERTER

- Dès que vous êtes en sécurité appelez le 17 ou 112
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque
- Gardez les mains levées et ouvertes



LE RISQUE SANITAIRE



Le risque sanitaire présente une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination.

Il dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.

⚡ LES RISQUES

• LES RISQUES INFECTIEUX

pouvant entraîner une contamination de la population (Covid 19, pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, epizootie...)

• LA POLLUTION DES EAUX

pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles, ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures en milieux aquatiques (coquillages, cresson...) et la baignade

• LES CONTAMINATIONS ALIMENTAIRES OU MÉDICAMENTEUSES

liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire ou restauration collective)

! CONSIGNES À SUIVRE

Le risque sanitaire nécessite une réponse adaptée du système de santé en fonction du type de risque.

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées. Le maire peut être sollicité pour une mise à disposition de moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives (exemple : interdiction de manifestations).

• Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation.

• Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés.

• Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux.

• En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.



Retrouvez les dernières actualités liées à la santé sur

WWW.SANTEPUBLIQUEFRANCE.FR et sur **WWW.ARS.SANTE.FR**

NOTES



VILLE DE CHÂTEAUBOURG

www.chateaubourg.fr

02 99 00 31 47

 Ville de Châteaubourg

OÙ S'INFORMER ?

• RADIO LOCALE D'INFORMATION •

France Bleu Armorique : 103.1

France Inter : 93.5 Mhz

• INFORMATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS •

www.risques.gouv.fr

• INONDATIONS •

www.vigicrues.gouv.fr

• ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES •

www.meteofrance.com

• CANICULE •

www.solidarites-sante.gouv.fr

• RISQUES SISMQUES •

www.renass.unistra.fr

• SANTÉ •

www.santepubliquefrance.fr

• TERRORISME •

www.gouvernement.fr

• RADON •

www.irsnn.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15 // POMPIERS : 18 // GENDARMERIE : 17

POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES : 114

NUMÉRO EUROPÉEN DES SECOURS : 112

